



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Téléphone : 09.62.60.16.92

Courriel : ae2d.29@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Monsieur François CUILLANDRE
Président de Brest métropole océane
24 rue Coat ar Guéven
BP 92 242
29 222 BREST Cedex 2

Brest, le 21 octobre 2009

Objet : protection de la ressource en eau de BMO

Monsieur le président,

AE2D prend acte des décisions du Conseil régional de Bretagne et du Conseil général du Finistère de voter contre le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), considérant que le document ne permettra pas d'atteindre les moyens de répondre aux objectifs de qualité des eaux et des milieux aquatiques fixés par la Directive Cadre de l'union européenne sur l'eau.

Nous constatons, de fait, un décalage entre ces décisions et les positions et déclarations que vous avez pu formuler, ainsi que M. FAYRET, au titre de président et de vice-président chargé du contrat de rade de Brest, puis de président du Syndicat de bassin de l'Élorn.

En effet, lors d'une récente interpellation au sujet de la protection de la ressource sur les bassins versants concernés par les usines d'eau potable, les réponses de M. FAYRET n'ont pas été rassurantes sur la question, et n'ont pas témoigné de volonté d'agir ni d'ambition en la matière.

Outre les échanges avec les partenaires, la prise en compte des enjeux de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques appelle des actes et des résultats. Elle exigerait de porter plainte lorsqu'une pollution ponctuelle survient dans un cours d'eau, mais aussi d'activer une protection de la ressource contre les pollutions chroniques. Celles-ci devraient en toute logique être incluses dans les protections des prises d'eau et captages dont les procédures s'éternisent depuis une quinzaine d'années d'études et de va-et-vient avec l'État. Concernant la principale source d'approvisionnement pour BMO et le pays de Brest (Élorn et lac du Drennec), la procédure lancée depuis 1994 n'en est même pas encore au stade de l'enquête publique.

Les objectifs de qualité fixés par le SAGE de l'Élorn et les discussions qui y ont abouti sont bien en deçà de ce qu'il convient d'atteindre pour rétablir des équilibres écologiques dans les rivières et dans la rade, mais aussi pour enrayer la course en avant pour les investissements technologiques rendus nécessaires pour rendre potable l'eau distribuée au robinet. C'est une responsabilité politique à plus d'un titre, que de les faire respecter et d'agir pour leur renforcement, même si cela doit passer par un constat de désaccords avec les représentants de certaines pratiques agricoles et/ou industrielles !

La réduction de la pollution à la source est une meilleure garantie pour assurer la production d'eau potable de bonne qualité, en limitant des surcoûts, et le seul moyen pour atteindre "le bon état écologique des eaux d'ici 2015" fixé par la directive européenne cadre sur l'eau de l'année 2000.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil Collégial d'AE2D

Alain LE SUAVET

Copie :

Monsieur Thierry FAYRET, vice-président de BMO chargé du littoral et de la rade
Conseil régional de Bretagne
Conseil général du Finistère
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Syndicat de bassin de l'Élorn
SAGE de l'Élorn